

## Concours international d'affiches « Agis pour tes droits »

### Le thème 2009 : La Convention : qu'est-qu'on en sait ? Qu'est-ce qu'on en fait ?

L'édition 2009, prenant appui sur le 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits des enfants, pose la question : « Qu'en sait-on, qu'en fait-on ? », et doit nous amener à poser un regard lucide, critique et constructif sur la situation des Droits de l'Enfant, en France et dans le Monde et d'envisager des pistes d'action possible pour promouvoir et mettre en œuvre les différents droits énoncés dans la Convention.

#### Qu'est ce qu'on en sait ?

Au moyen d'enquêtes, de rencontres, d'interviews, les participants du Concours peuvent tester, évaluer dans leur environnement la connaissance que les enfants, les adolescents, les adultes ont de la Convention

- Savent-ils qu'elle existe ? Qui l'a adoptée ? Qui en parle ? Comment ?
- Quelle place lui accorde-t-on dans les médias (radio, télévision, presse, internet...)?
- D'après vous, que contient-elle ? A quoi sert-elle ?

#### Qu'est ce qu'on en fait ?

Après avoir pris connaissance des droits énoncés dans la Convention, on peut s'interroger sur leur application dans la vie quotidienne.

- Les droits de l'enfant sont-ils appliqués dans ma famille, dans mon école, mon centre de loisirs, ma ville, mon pays ?
- Que puis-je faire pour faire respecter mes droits et ceux des autres ?
- A qui m'adresser quand mes droits ne sont pas respectés ?
- Comment puis-je mettre en œuvre mes droits d'expression, de participation, d'association ?...

#### Les publics

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est ouvert à toute personne mineure ou majeure, dans le cadre scolaire, comme dans les temps extra scolaires, participant de façon individuelle ou collective.

Chaque participant ou groupe de participants doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

	Etablissements scolaires	Activités périscolaires, centres de loisirs
<b>Catégorie 1</b>	Ecole maternelle	Enfants de moins de 6 ans
<b>Catégorie 2</b>	Elèves CP, CE1	Enfants de 6 à 8 ans
<b>Catégorie 3</b>	Elèves de CE2 et CM	Enfants de 8 à 11 ans
<b>Catégorie 4</b>	Collégiens 6e et 5e	Adolescents 11 à 14 ans
<b>Catégorie 5</b>	Collégiens 4e et 3e	Adolescents de plus de 14 ans
<b>Catégorie 6</b>	Lycéens	Jeunes de 16 à 18 ans
<b>Catégorie 7</b>	Plus de 18 ans	

## Le lien avec les enseignants

Le concours d'affiches est placé cette année sous le patronage de l'Éducation Nationale.

En effet, le concours correspond aux exigences du socle commun des connaissances et des compétences qui est l'outil de référence des enseignants.

	Des connaissances	Des capacités	Des attitudes
<b>Maîtrise de la langue française</b>	Favoriser l'expression écrite et orale. Enrichir le vocabulaire.	Comprendre des textes. Comprendre une consigne. S'exprimer à l'oral, faire valoir son point de vue et adapter sa prise de parole à la situation de communication.	Développer du goût pour l'enrichissement du vocabulaire. Développer l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.
<b>Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication</b>	Découvrir des techniques de la société de l'information.	Créer, produire, traiter, exploiter des données. S'informer, se documenter. Communiquer, échanger.	Développer le goût pour la recherche et les échanges d'informations. Développer une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.
<b>Culture humaniste</b>	Se situer dans le monde d'aujourd'hui. Prendre conscience de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions, Prendre conscience des inégalités	Avoir une approche sensible de la réalité. Mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.	Se donner des références communes
<b>Compétences sociales et civiques</b>	Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages.	Exercer son esprit critique, Savoir construire son opinion personnelle, la nuancer, la remettre en question.	Avoir conscience de ses droits et devoirs, avoir la volonté de participer à des actions civiques
<b>Autonomie et initiative</b>	Définir une démarche adaptée au projet que l'on se donne. Prendre des décisions, s'engager. Prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe. Déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.	Prendre conscience de la nécessité de s'impliquer. Avoir envie de prendre des initiatives, d'être curieux et créatif, déterminé dans la réalisation d'objectifs.	

Le concours s'inscrit dans une démarche active, faisant alterner des situations d'observation, de réflexion, d'expression et de production, par l'échange. La participation au concours d'affiches « Agis pour tes droits » vous permettra de travailler ; en relation à une approche active de la convention internationale des droits des enfants, un ensemble de compétences, de capacités et d'attitudes relevant du « Socle commun » tout en donnant à vivre aux élèves des situations de lecture, de communication, de pratique des arts plastiques en prise avec les questions du temps.



## Les aspects techniques

Les affiches sont réalisées exclusivement à plat, au format 40 X 60 (cm). Elles comportent obligatoirement un élément de texte (slogan) lisible à 4 mètres.

La fiche de présentation (format 21 X 29,7), remise aux participants lors de leur inscription, doit être obligatoirement collée au dos de l'affiche, elle permet aux participants de s'identifier mais aussi de présenter leur réalisation ainsi que la démarche empruntée.

## Le Calendrier de l'action

- Vendredi 9 octobre : date limite d'inscription des groupes souhaitant réaliser des affiches. Inscription auprès de l'association départementale des Francas de l'Yonne
- Vendredi 6 novembre : date limite de retour des affiches réalisées à l'association départementale des Francas.
- Samedi 14 novembre : envoi des affiches sélectionnées par le jury départemental au jury final, à Strasbourg.
- À partir du 20 novembre : exposition des affiches participantes au jury final, à Strasbourg.
- En janvier 2010 : remise des agendas à toutes les personnes ayant participé à la réalisation d'affiches.